



## Budget 2021

**LE BUDGET PRIMITIF 2021**  
S'ÉQUILIBRE EN DÉPENSES  
ET EN RECETTES DE LA MANIÈRE  
SUIVANTE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

7 860 944 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

6 973 248 €

BUDGET TOTAL

14 834 192 €

*Ce budget est issu du débat d'orientations budgétaires du 08 mars 2021, des travaux des commissions communales, de la commission des Finances réunie le 24 mars 2021 et des informations transmises par les services des Finances Publiques.*

*Il est construit avec les principes suivants :*

- *la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services de qualité aux habitants de Marckolsheim,*
- *le niveau élevé des dépenses d'équipement,*
- *l'équilibre du budget sans recours à l'emprunt,*
- *les modifications des ressources fiscales liées à la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production des établissements industriels*
- *l'augmentation des taux d'imposition communaux,*
- *la mise en place par le législateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité pour toutes les communes avec un coefficient de 4,*
- *le contexte sanitaire.*

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Les nouvelles dépenses d'investissement portent sur des opérations en cours et de nouveaux projets. Elles s'élèvent à 3 965 752 euros et se répartissent comme suit :

### ► Subventions d'équipements :

- **5 000 euros** à la Croix-Rouge - section local de Sélestat pour l'achat d'un véhicule de secours.
- **5 000 euros** à la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre le barrage EDF - Île du Rhin de Marckolsheim - Vogtsburg - Burkheim.

### ► Urbanisme :

- **Modification du PLU : 12 000 euros.** Elle doit notamment permettre d'effacer plusieurs emplacements réservés (les opérations ayant été réalisées) et rendre le PLU conforme aux nouvelles exigences légales en matière de dématérialisation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Acquisitions foncières : 101 000 euros.** Ce budget est affecté aux récentes acquisitions foncières décidées par le conseil municipal et dont les actes notariés sont en cours de rédaction. Des crédits sont également dédiés à la prise en charge des dépenses d'alignements et de géomètre.

### ► Plantations :

- Engagement de l'opération « 10 000 arbres » : **10 000 euros**
- Aménagement des entrées de ville : **7 200 euros**



Opération 1000 arbres.

### ► Bâtiments scolaires :

- **Restructuration et extension de l'école Jules Ferry** (à proximité de la Plaine de Jeux), une étude sera réalisée avec l'assistance de l'ADAUHR avec la perspective d'engager concrètement l'opération en 2022 : une provision de **838 867 euros** est inscrite au budget 2021 pour la réalisation de cette opération.
- **Sécurisation des bâtiments scolaires** (alarmes intrusion) : **15 000 euros** (projet en cours avec la communauté de communes)
- **83 600 euros** sont affectés à l'école Brant pour des travaux d'accessibilité, le remplacement de stores ainsi qu'une étude pour la création d'une issue de secours.

### ► Autres constructions et bâtiments publics :

- **Ancien Tribunal** : Aménagement du 1<sup>er</sup> étage : **100 000 euros**
- **Ancienne Trésorerie** : Aménagement Maison France Services (services sociaux de la CEA...) : **40 000 euros**



Ancienne Trésorerie.

- **Église** : sécurisation des chéneaux : **10 000 euros**
- **Chapelle du Mauchen** : réfection de la toiture - côté sud : **15 000 euros**
- **La Bouilloire** : création d'une zone d'attente sécurisée : **15 000 euros**
- **Stand de Tir** : remplacement du bâtiment modulaire (stockage du matériel pour les activités extérieures) : **10 000 euros**
- **Marché couvert** : installation de crochets à neige et installation d'une clôture : **6 500 euros**
- **Police Municipale** : climatisation baie de brassage (**5 000 euros**) enseigne extérieure (**1 150 euros**)
- **Mairie-Annexe** : intervention sur la climatisation : **4 000 euros**
- **Culte musulman** : remplacement radiateurs électriques : **4 000 euros**
- **Mairie** : internet salle du conseil municipal : **2 500 euros**
- **Études préalables à des travaux de réaménagement dans divers bâtiments** (Gymnase, Stand de tir, Musée Maginot, ancien Bricomarché, mairie, mairie-annexe et salle des fêtes) : **34 500 euros**
- **Grosses interventions dans divers bâtiments** : **30 000 euros** - **transition énergétique** : **10 000 euros**

## ► Réseaux de voirie et installations de voirie :

- Revalorisation des espaces non bâtis du quartier rue de la Chapelle (ancienne cité Douanière) : **625 000 euros**. Une réflexion portant sur la requalification de ces espaces est en cours depuis plusieurs années avec le bailleur DOMIAL et l'assistance technique du CAUE. Un maître d'œuvre a été désigné en 2019 pour élaborer un projet d'aménagement en concertation avec les habitants. Une mise en œuvre de ce projet est programmée courant 2021. Ce budget comprend également la prise en charge par la commune de la valeur nette comptable résiduelle de l'immeuble n° 24 rue de la Chapelle pour un montant de **150 000 euros**.



Démolition du bâtiment central de l'ancienne cité Douanière.

- Aménagement d'une piste cyclable reliant la rue du Lavoisier à la rue de l'Hôtel de Ville : **300 600 euros**
- L'élargissement et la sécurisation de la route d'Ohnenheim à hauteur de l'intersection avec la rue Clémenceau, ceci afin d'anticiper les flux des piétons, cyclistes et véhicules amenés à s'amplifier avec l'aménagement urbain du Schlettstaderfeld : **150 000 euros**
- Création d'un espace de stationnement rue du Cimetière et sa valorisation sur le plan paysager : **50 000 euros**
- Réaménagement de la voie entre la D10 et D424 : **50 000 euros**
- Réfection rue de la Paix : **19 000 euros**
- Parcours de santé : réfection des cheminements et création d'un espace de stationnement à l'entrée : **12 000 euros**



Parcours de santé.

- Divers équipements de voirie (signalétiques, panneaux, coffrets électriques...) : **49 600 euros**
- Renouvellement de mobiliers urbains (bancs au Grand Parc, bacs à fleurs...) : **71 000 euros**



- Amélioration des animations de Noël (illuminations...) : **20 000 euros**
- Aménagement d'une chaufferie bois et réseau de chaleur (Maison MLM, Presbytère, école élémentaire Brant et maison Kolb) – construction d'un hangar destiné au stockage de bois de chauffage : **576 000 euros**
- Acquisitions :
  - Matériels d'incendie et de défense civile (puits d'incendie, mâts équipés de projecteurs) : **25 000 euros**
  - Divers matériels pour les services techniques : **33 200 euros**
  - Vidéo protection (une caméra fixe et serveur) : **14 160 euros**
  - Matériel roulant pour les services espaces-verts (un véhicule électrique avec une charge utile d'une tonne, un véhicule bioéthanol et une tondeuse autoportée) : **93 000 euros**
  - École Brant (installation d'un tableau blanc interactif et remplacement de 4 ordinateurs pour l'équipe pédagogique) : **10 900 euros**
  - École Silbermann (un tableau blanc interactif) : **6 000 euros**
  - Renouvellement du parc informatique des divers services : **17 700 euros**
  - École Brant (remplacement du mobilier d'une salle de classe) : **7 000 euros**
  - École Simone Veil : mobilier spécifique dans la perspective de l'ouverture à la prochaine rentrée scolaire d'une classe UEMA (unité d'enseignement en maternelle autisme) : **20 000 euros**
  - Divers mobiliers dans les écoles : **3 600 euros**
  - Restauration divers registres (état civil...) : **4 000 euros**

### ► Autres équipements :

- Installation d'agrès au complexe sportif : **66 620 euros**

- Aménagement d'un chemin de la forme : **35 000 euros**

« Les Chemins de la Forme » vecteur de forme et santé sont accessibles à toutes les générations et populations et disponibles gratuitement pour la pratique individuelle, en famille ou en groupe.

De promenade pour s'aérer, à randonnée à visée d'entretien sportif grâce à des exercices avec différents niveaux de difficulté, le parcours est déterminé selon des orientations validées par des experts, tout en permettant de découvrir le patrimoine et l'histoire de la ville.

Des composantes culturelles, sociales, ludiques, modernes sont intégrées dans le paysage et facilement reconnaissables et utilisables par tous, grâce à un guidage avec des panneaux pour s'orienter, des conseils d'utilisation, un audio guidage sur Smartphone et un livret papier disponible dans les lieux publics.

- Création de panneaux mémoriels : **10 000 euros**

Une avance de **7 000 euros** est inscrite au profit du budget annexe « nouveau quartier Schlettstaderfeld ».

**100 000 euros** sont mobilisés pour financer le renouvellement du terrain de football en gazon synthétique en 2022. La réserve pour cette opération est ainsi portée à 400 000 euros.



### ► PETITE VILLE DE DEMAIN

Marckolsheim a été labellisée Petites Villes de Demain le 11 décembre 2020 et fait ainsi partie des 1 000 communes et intercommunalités qui seront soutenues jusqu'en 2026 par une dotation globale nationale de 3 milliards d'euros. Ce programme constitue un réel outil de relance au service du développement et du dynamisme de Marckolsheim et du territoire communautaire.

Les élus ont validé le premier acte de ce programme, la signature de la convention d'adhésion qui fixe les modalités d'organisation, les principes de fonctionnement et les besoins d'aides pour la commune. Les prochains mois seront consacrés à la définition et mise en œuvre d'un projet de territoire en lien avec l'État et les autres partenaires.

### ► COMPÉTENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITÉ »

Les élus ont approuvé le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. L'intercommunalité pourra ainsi construire un projet de

territoire en maîtrisant l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en lien avec les autres politiques locales, environnementales, sociales et économiques.

### ► ARRÊT DE L'ACCUEIL DU MATIN

Depuis septembre 2019, la commune propose à titre expérimental un accueil du matin sur le site du Périscolaire la Ribambelle, pour les enfants scolarisés dans l'ensemble des écoles de Marckolsheim. Ce service, qui représente un coût annuel de 12 820 euros, est pris en charge à 84 % par la commune, soit près de 10 700 euros.

Il a été mis en œuvre à la suite d'un sondage auprès des familles de tous les enfants scolarisés à Marckolsheim. 66 familles représentant 114 enfants se disaient intéressées par la mise en place de ce service.

Dans la réalité, à la rentrée de septembre 2019, entre 8 et 12 enfants étaient inscrits selon les jours. Cette année, il est comptabilisé entre 2 et 5 enfants accueillis. Pour la rentrée de septembre 2021, 3 enfants sont inscrits.

Il est fait le constat aujourd'hui de l'écart entre le besoin exprimé lors du sondage et la réalité quotidienne.

Après un temps d'échange le 9 mars dernier avec l'ensemble des familles utilisatrices, une concertation avec les conseils d'écoles et la délibération budgétaire du conseil municipal, la commune décide la fin de l'accueil du matin avant l'école au périscolaire dès la rentrée de septembre prochain.

La raison d'être de ce service ne peut exister pour 3 enfants.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commune maintient et conforte son soutien aux associations locales.

### SPORT 62 000,00

OMS	57 000,00
Handball - Sport de haut-niveau	5 000,00

Le montant définitif sera acté lors de la reprise de la saison.

### ÉDIFICES CULTUELS 12 000,00

### CULTURE 238 400,00

Musique Municipale	9 600,00
Chorale Sainte Cécile	700,00
MJC	215 000,00
MJC - Mercredis découvertes	11 400,00
Maison des Œuvres	1 700,00

### INITIATIVES CULTURELLES 11 000,00

Marckolswing - édition 2022	10 000,00
MLM	1 000,00

### AIDE À LA PERSONNE 7 000,00

Donneurs de sang	1 500,00
Croix - Rouge	3 500,00
MJC - Mobiried	2 000,00

### AUTRES 4 600,00

Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 500,00
Batterie - Fanfare	2 100,00

### SOLIDARITÉ INTERNATIONALE 5 000,00

### QUÊTES DIVERSES 6 300,00

Assoc° des bénévoles de l'EHPAD	1 500,00
APEI - Châtenois	1 000,00
Les Restos du cœur - Sélestat	1 300,00
Espérance - Marckolsheim/Sélestat	400,00
Emmaüs - Scherwiller	500,00
Caritas - Sélestat	500,00
La Manne - Colmar	100,00
ELA	500,00
Téléthon	500,00

### TOTAL 346 300,00



Concert de la Musique Municipale de Marckolsheim.

## LE BUDGET 2021

Budget de fonctionnement : **7 860 944 €**

DÉPENSES	MONTANT EUROS
Charges à caractère général	1 359 215
Charges de personnel	1 920 287
FPIC*	226 000
Charges de gestion courante	586 279
Charges financières	22 093
Charges exceptionnelles	11 000
Dotations aux amortissements	566 330
Autofinancement des dépenses d'investissement	3 169 740
<b>TOTAL</b>	<b>7 860 944</b>

RECETTES	MONTANT EUROS
Produits des services**	83 370
Impôts et taxes	3 163 818
Dotations	2 055 490
Location de biens	136 000
Remboursements/rémunérations	20 000
Produits financiers	11 001
Remboursement sinistres	10 000
Reprise subventions d'investissement	31 509
Résultat reporté 2020	2 349 756
<b>TOTAL</b>	<b>7 860 944</b>

Budget d'investissement : **6 973 248 €**

DÉPENSES	MONTANT EUROS
Remboursement capital de l'emprunt	412 163
Budget lotissement	7 000
Dépenses d'équipement	5 635 736
Reprise subventions d'investissement	31 509
Solde d'exécution 2020	886 840
<b>TOTAL</b>	<b>6 973 248</b>

RECETTES	MONTANT EUROS
Autofinancement	3 169 740
Subventions, Participations	839 557
Dotations ( FCTVA, TLE )	540 000
Cessions terrains	90 000
Dotations aux amortissements	566 330
Report 2020	1 767 621
<b>TOTAL</b>	<b>6 973 248</b>

\* Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. \*\* Vente de bois, refacturation de services...

## LA FISCALITÉ LOCALE

**Les recettes fiscales locales sont fortement impactées par la réforme de la taxe d'habitation et par la réduction des impôts de production.**

### La taxe d'habitation :

**Pour le contribuable en 2021 :** le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales institué en 2018 au bénéfice des 80 % des foyers les plus modestes est transformé en exonération totale et les 20 % des ménages encore redevables de la taxe sont exonérés à hauteur de 30 % de leur cotisation en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

**Pour la commune à partir de 2021 :** le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçu. En contrepartie la part départementale de la taxe sur le foncier bâti est transférée aux communes.

### Les impôts de production :

Il s'agit de la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les établissements industriels. L'objectif de l'État est de stimuler la compétitivité des entreprises françaises, notamment industrielles, et de favoriser l'implantation de nouvelles activités sur le territoire ainsi que la relocalisation.



### Pour la commune à partir de 2021 :

Les établissements industriels représentent 65 % des bases de foncier bâti de la commune.

Cela signifie que la commune va perdre son pouvoir de taux sur 32,50 % de ses bases.

Les établissements industriels représentent 91 % des bases de la contribution foncière des entreprises de la commune.

Cela signifie que la commune va perdre son pouvoir de taux sur 45,50 % de ses bases.

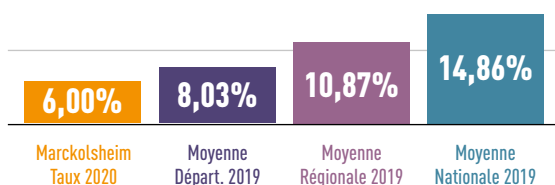
À Marckolsheim les élus ont peu actionné le levier fiscal au cours des dernières années, le choix étant de n'augmenter la pression fiscale qu'en cas de besoin, d'où des taux de fiscalité communaux en dessous des moyennes départementales, régionales et nationale.

Une subvention de 630€ a été accordée à l'école Simone Veil pour leur projet sur le moyen-âge « Amadeus à la rescousse ». Un livre musical écrit et illustré par les enfants en lien avec l'équipe de La Bouilloire.

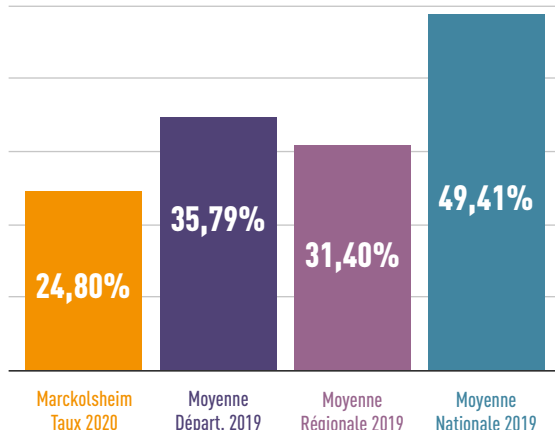
Les réformes fiscales successives mises en œuvre depuis une dizaine d'années ont profondément modifié le mode de financement des communes et ont entraîné une importante perte de l'autonomie fiscale. Bien que compensées par l'État, le montant des recettes transférées est calculé sur la base des taux en vigueur, pénalisant ainsi les communes ayant des taux bas. Ces constats ont donc incité le conseil municipal à engager une démarche volontariste de réajustement de la fiscalité locale en augmentant en 2021 les taux de fiscalité locale de 5% :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **20.13 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **26.04 %**
- contribution Foncière des Entreprises : **14.50 %**

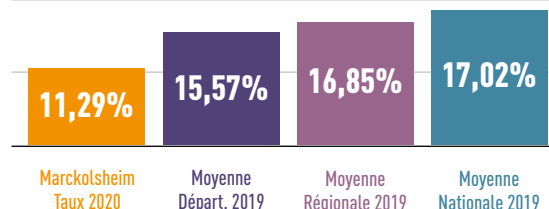
### TAXE SUR LE FONCIER BÂTI



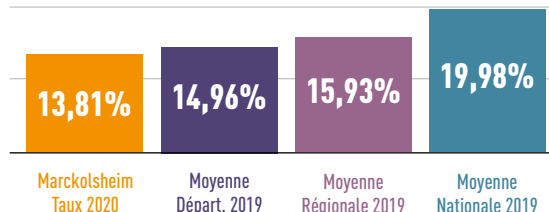
### TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI



### TAXE D'HABITATION



### COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES



MOYENNES DES COMMUNES DONT LA DÉMOGRAPHIE SE SITUE ENTRE 3 500 ET 4 999 HABITANTS